

Date d'affichage : 23/03/2022

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 21/03/2022</p>

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs C. FOURNIER, J. VARLET, D. SAUVAGE, D. HARY

Courrier de LE PORTEL ST déclarant le forfait général de son équipe U 17 D 1 A. Amende 50 €.

Journée du 19/03/22

U 17 D 2 C 55541.2 EPERLECQUES CA - NORTKERQUES AS. Match reporté par principe de précaution (COVID), l'équipe de EPERLECQUES CA ayant fourni les justificatifs, la commission décide de donner match à jouer. Transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 16 D 1 A 55148.2 LICQUES ES - ESSOR/WATTEN : 4ème forfait de ESSOR/WATTEN ce qui entraîne son forfait général. Homologué LICQUES 3 ESSOR/WATTEN O par forfait. Amende 43 € à ESSOR/WATTEN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie Le Gall